

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLUIH DE TERRE VALSERHÔNE L'INTERCO

Par arrêté n°25-AP010 du 11 août 2025, le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du PLUIH prescrite le 10 octobre 2024, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants, du Code de l'Environnement.

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 30 jours consécutifs du mardi 9 septembre 2025 à partir de 9h00 au mercredi 8 octobre 2025 à 17h00.

Monsieur Bernard PAVIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Lyon, par décision n°E25000100/69 le 24 juillet 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :
-sur le dossier "format papier", dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

LIEUX D'ENQUÊTE	JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE
Siège de la Communauté de communes Terre Valserhône 35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille 01200 VALSERHÔNE	Du lundi au jeudi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Valserhône 34 rue de la République 01200 VALSERHÔNE	Les lundis, mercredis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le mardi : de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le samedi : de 9h00 à 12h00

-sur le dossier "format dématérialisé", 7j/ 7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6557>

- sur un poste informatique mis à disposition du public dans les deux lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre "papier" ouvert à cet effet sur support papier à feuillets numérotés et non mobiles, dans les lieux d'enquête aux jours et horaires d'ouverture au public précités ;

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, PLUIH de Terre Valserhône – 35 rue de la Poste - Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE ;

- sur le registre dématérialisé 7j/7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6557>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

- enquete-publique-6557@registre-dematerialise.fr

- par courrier remis en main propre au commissaire enquêteur lors des permanences.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions sur le projet de modification n°3 du PLUIH, aux lieux, jours et horaires suivants :

LIEUX DES PERMANENCES	JOURS	HEURES
Mairie de Valserhône - Valserhône	Mardi 9 septembre 2025	9h00 à 12h00
	Samedi 4 octobre 2025	9h00 à 12h00
	Mercredi 24 septembre 2025	14h00 à 17h00
Communauté de Communes Terre Valserhône : 35 rue de la Poste - Valserhône	Mercredi 8 octobre 2025	14h00 à 17h00

Le public pourra également recueillir pendant toute la durée de l'enquête publique, toutes informations utiles en s'adressant à la communauté de communes Terre Valserhône :

-par courrier à l'attention de Monsieur le Président - Communauté de communes Terre Valserhône, 35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille – 01200 Valserhône

-par courriel : maison.urbanisme@terrevalserhone.fr

-par téléphone au 04.50.48.19.78 aux heures d'ouvertures habituelles de la communauté de communes Terre Valserhône, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès du président de la communauté de communes Terre Valserhône en adressant un courrier au siège de l'intercommunalité précité ou par courrier électronique à : maison.urbanisme@terrevalserhone.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie de Valserhône et de la communauté de communes Terre Valserhône et seront également publiés pendant un an sur le site internet : www.terrevalserhone.fr

Le Président,
Patrick PERREARD